



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Equipements

Question écrite n° 7541

Texte de la question

M Andre Capet demande a M le ministre des transports et de la mer si un plan de resorption de ce systeme existe et quelle en serait l'echeance d'execution. En outre, il lui demande si une commission specialisee peut etre creee pour faciliter le classement prioritaire des cas spectaculaires en vue de leur effacement definitif.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre des transports et de la mer soutient les efforts de la SNCF visant a supprimer les passages a niveau les plus dangereux pour les remplacer par des ouvrages deniveles, afin d'eviter les accidents ; en effet, outre les degats materiels causes aux vehicules routiers ou aux engins ferroviaires, ce sont plusieurs dizaines de personnes qui, chaque annee sont tuees ou blessees gravement aux passages a niveau. Depuis 1970, 2 946 passages a niveau ont ete supprimes dont 108 en 1986, 114 en 1987, 100 en 1988 et 100 devraient l'etre en 1989. La SNCF consacre a ces operations des sommes importantes (175 millions de francs en 1988, 185 millions de francs prevus en 1989). Lors des creations de voies routieres nouvelles, ou de deviations, la suppression des passages a niveau est systematiquement recherchee. De meme cette suppression est-elle effectuee sur toutes les sections de ligne ou la vitesse des trains depasse 160 km/h Bien entendu, les collectivites interessees sont consultees au prealable et les projets soumis aux enquetes publiques reglementaires. Les efforts seront poursuivis sur les lignes importantes que constituent les prolongements des TGV Sud-Est et Atlantique ou subsistent encore environ 1 100 passages a niveau. Le financement de ces operations est en general multiple, la participation de la SNCF etant basee sur les economies permises et les avantages qu'offre la suppression, le complement etant assure par l'Etat et (ou) les collectivites interessees. D'ores et deja, l'effort de suppression porte sur les passages a niveau les plus dangereux. Un recensement des passages a niveau a profil difficile a ete fait par la SNCF et est regulierement tenu a jour. Le suivi des circulations ferroviaires et routieres est effectue, ce qui permet le cas echeant de prendre des mesures permettant un accroissement de la securite des traversees. Aussi n'apparait-il pas opportun de creer une commission specialisee pour proceder au classement des passages a niveau les plus dangereux.

Données clés

Auteur : [M. Capet Andr•](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7541

Rubrique : SnCF

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 décembre 1988, page 3828